



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 25 février 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

**D - 20080136**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

***Location de micro-ordinateurs, serveurs, éléments actifs,  
périphériques et divers additifs en micro-informatique.  
Signature des marchés. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le parc informatique de la Ville de Bordeaux se compose aujourd'hui de 2554 postes de travail répartis dans 190 sites. Les micro-ordinateurs sont connectés à 90 serveurs qui abritent les 180 applications de gestion utilisées par les différentes directions de la mairie.

La politique d'évolution du parc matériel, définie dans le schéma directeur du système d'information et de télécommunications de la Ville de Bordeaux, prend en compte les besoins croissants des services, le développement de l'e-administration mais aussi la démarche de renouvellement régulier des matériels afin que l'obsolescence des matériels ne soit ni un facteur de contrainte dans l'évolution des solutions déployées dans les services, ni une cause d'augmentation des coûts de maintenance.

Sur le plan budgétaire, la politique d'approvisionnement de nos matériels informatique s'appuie pour partie sur une logique de location en crédit-bail.

Administrativement, la location en crédit-bail est un cadre spécifique d'achat qui contraint la ville à passer deux appels d'offres distincts, mais concomittants, permettant de choisir une société qui approvisionnera les matériels et d'autre part une société de crédit-bail.

A titre indicatif, les approvisionnements effectués en crédit bail dans le cadre des contrats actuels s'élève au 31 Décembre 2007 à 544 675,06 €TTC.

### **L'approvisionnement**

Sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert d'approvisionnement de matériel dont la location sera financée par le crédit-bailleur désigné infra au 2. Le financement en crédit bail.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société SCC pour un montant minimum de 450 000€ TTC et maximum de 1 800 000€ TTC sur la durée totale du marché.

Le marché à bons de commandes sera conclu pour quatre ans à compter de sa notification selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics. Celui-ci pourra être dénoncé annuellement à sa date anniversaire.

### **Le financement en crédit bail**

Afin de financer en crédit bail les approvisionnements de matériel, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société BNP PARIBAS dans les conditions suivantes :

⇒ Taux effectif global sans assurance : 4,32%

- ⇒ pour chaque tranche de financement d'un montant de 1 000 € HT, montant du loyer trimestriel terme échu sans assurance :
- 126,43€ HT pour une durée de location de 24 mois
  - 87,01€ HT pour une durée de location de 36 mois
  - 67,33€ HT pour une durée de location de 48 mois

Le présent marché sera conclu pour une durée de quatre ans, dans la limite d'un montant maximum de financement de 1 800 000€ TTC conformément au plafond du marché d'approvisionnement auquel il est associé. Ce contrat pourra être dénoncé chaque année à sa date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire :

- ⇒ à signer, pour l'approvisionnement des matériels nécessaires au fonctionnement de la collectivité, le marché avec la société SCC en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- ⇒ à signer le marché de financement par crédit-bail des matériels précités avec la société BNP PARIBAS en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 6122 et 2183.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTÉ**  
Adjoint au Maire